

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01958

Numéro SIREN : 393 005 046

Nom ou dénomination : A LA UNE

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/017360

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A LA UNE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>5 RUE DE KOUROU 31240 L'UNION</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>3 9 3 0 0 5 0 4 6 0 0 0 2 3</u>			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Carte de validation
Le Président

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS A LA UNE		Néant ☐ *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :78 720.....)		DA	78 720
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	7 872
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	773 709
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	91 195
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (II)		DL	951 496
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	23 962
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	267 883
	Dettes fiscales et sociales		DY	168 312
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	12 266
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	118 721
TOTAL (IV)		EC	591 144	
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 542 640	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 542 639,77 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 91 194,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié conforme
Le Président

EVENEMENTS POST CLOTURE

ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité. A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 46% sur la partie événementielle et de 47% sur la partie objets publicitaires à fin 06/2020.

En raison de la nature de son activité, le chiffre d'affaires est quasi nul depuis le mois de mars 2020.

L'entreprise a pendant cette période mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- " Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel
- " Report des charges sociales

L'entreprise a demandé la poursuite du chômage partiel jusqu'au 31/12/2020. A ce jour, la poursuite d'exploitation n'est pas remise en cause.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 967 403

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	86 430		72 824	13 606
Immobilisations corporelles	930 467	39 970	204 728	765 709
Immobilisations financières	191 088		3 000	188 088
TOTAL	1 207 984	39 970	280 552	967 403

Amortissements et provisions d'actif = 854 404

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	86 430		72 823	13 606
Immobilisations corporelles	818 025	38 563	203 788	652 800
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	187 998			187 998
TOTAL	1 092 453	38 563	276 611	854 404

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	13 606	13 606	0	Non amortiss.
Install. générales (parking)	10 954	5 857	5 098	10 ans
Matériel industriel	22 121	15 840	6 280	de 3 à 5 ans
Installations agencements	594 362	507 547	86 815	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau/informatique	112 468	104 202	8 267	de 3 à 10 ans
Mobilier	25 803	19 355	6 448	de 1 à 10 ans
TOTAL	779 315	666 406	112 909	

Etat des créances = 896 216

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	90		90
Actif circulant & charges d'avance	896 126	896 126	
TOTAL	896 216	896 126	90

Provisions pour dépréciation = 217 288

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	317 288			100 000	217 288
Comptes financiers					
TOTAL	317 288			100 000	217 288

Produits à recevoir par postes du bilan = 104 892

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	103 530
Autres créances	1 362
Disponibilités	
TOTAL	104 892

Charges constatées d'avance = 44 583

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 78 720**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	78720	1,00	78 720
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	78720	1,00	78 720

Etat des dettes = 580 560

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 962	23 962		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	267 883	267 883		
Dettes fiscales & sociales	168 312	168 312		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 266	12 266		
Produits constatés d'avance	118 721	118 721		
TOTAL	591 144	591 144		

Charges à payer par postes du bilan = 129 052

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	73 618
Dettes fiscales & sociales	45 268
Autres dettes	10 166
TOTAL	129 052

Produits constatés d'avance = 118 721

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Engagement en matière de pension et de retraite :

La société n'a pas opté pour la méthode préférentielle au niveau des engagements de départ à la retraite. Le montant de ces engagements n'étant pas significatif il n'a donc pas été provisionné dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 104 892

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact a etablr(41810000)	103 530
TOTAL	103 530

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn av a recevr(40980000)	1 362
TOTAL	1 362

Charges constatées d'avance = 44 583

Charges constatées d'avance	Montant
Chges compta d avance(48600000)	44 583
TOTAL	44 583

Charges à payer = 129 052

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn, fres non parvenues(40810000)	73 618
TOTAL	73 618

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés(42820000)	19 750
Intéressement à payer(42840000)	4 261
Prov repos comp+primes(42860000)	16 300
Charges s/ prov cp(43820000)	7 260
Charges sur primes(43860000)	7 220
Etat, charges à payer(44860000)	2 232
Formation continue à payer(44860200)	2 944
TOTAL	45 268

Autres dettes	Montant
Clts avoir a etablr(41980000)	10 166
TOTAL	10 166

Produits constatés d'avance = 118 721

Produits constatés d'avance	Montant
Produits const avance(48700000)	118 721
TOTAL	118 721

A LA UNE
Société par actions simplifiée au capital de 78 720 euros
Siège social : 5 rue du Kourou, 31240 L'UNION
393005046 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **91 194,66 euros** de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------------|
| • Solde antérieur « autres réserves » | 773 709,28 euros |
| • AGO du 31 mars 2020 – distribution de dividendes | - 101 548,80 euros |
| • Nouveau solde « autres réserves » | 672 160,48 euros |
| • Bénéfice de l'exercice au 31/12/2019 | 91 194,66 euros |
- **En totalité au compte "autres réserves"** qui s'élève à 763 355,14 euros

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 101 548,80 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	103 123,20 €		
2017	414 067,20 €		
2016	33 275,20 €		

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16/07/2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Certifié conforme
Le Président 

A LA UNE S.A.S.

5, rue du Kourou
31240 L'UNION

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux associés de la société S.A.S. A LA UNE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 20 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

➔ AVEC LA SOCIETE OLD INK

Rémunération de la Présidence :

L'article 18 de vos statuts prévoit une rémunération de la Présidence. Cette rémunération peut être fixe et proportionnelle au bénéfice. A ce titre, la société OLD INK, en tant que Présidente de votre société, a perçu en 2019 une rémunération fixe de 20 000 € et une rémunération variable équivalente à 15 % du résultat courant avant impôts sur les sociétés de 25 789 €.

Fait à Toulouse, le 15 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes



EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
Jean-Marie FERRANDO



Exco

Fiduciaire du Sud-Ouest

Agence de Toulouse
2 rue des Feuillants - Boîte Postale 97606
31076 Toulouse cedex 3
Tél : 05 61 77 08 77
Fax : 05 61 59 49 44

A LA UNE S.A.S.

5, rue du Kourou
31240 L'UNION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS MODIFIES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUILLET 2020**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société S.A.S. A LA UNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. A LA UNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 6 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 15 juillet 2020, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes annuels ont été modifiés par l'Assemblée Générale du 16 juillet 2020, pour constituer une prime exceptionnelle d'un montant brut de 10 000 €. Le résultat de l'exercice passe ainsi de 101 779 euros à 91 195 euros. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 15 juillet 2020.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptable appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société A LA UNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse, le 31 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes



**EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
Jean-Marie FERRANDO**

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019
MODIFIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUILLET 2020

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		13 606	13 606				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions		10 954	5 857	5 098	0,33	6 193	0,40
Installations techniques, matériel & outillage industriels		22 121	15 840	6 280	0,41		
Autres immobilisations corporelles		732 634	631 103	101 530	6,58	106 248	6,92
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		187 998	187 998				
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		90		90	0,01	3 090	0,20
TOTAL (I)		967 403	854 404	112 999	7,33	115 532	7,53
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances		805 661	217 288	588 374	38,14	450 171	29,33
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		2		2	0,00		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		42 946		42 946	2,78	49 349	3,22
. Autres		2 933		2 933	0,19	24 782	1,61
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		750 802		750 802	48,87	820 529	53,47
Charges constatées d'avance		44 583		44 583	2,89	74 283	4,84
TOTAL (II)		1 646 929	217 288	1 429 641	92,67	1 419 115	92,47
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		2 614 332	1 071 692	1 542 640	100,00	1 534 647	100,00

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	78 720	78 720
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5,10	5,13
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	7 872	7 872
Réserves statutaires ou contractuelles	0,51	0,51
Réserves réglementées		
Autres réserves	773 709	773 498
Report à nouveau	50,15	50,40
Résultat de l'exercice	91 195	103 335
	5,91	6,73
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	951 496	963 424
	61,68	62,78
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	23 962	46 933
. Découverts, concours bancaires	1,55	3,06
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 883	246 841
Dettes fiscales et sociales	17,37	16,08
. Personnel	40 664	37 929
. Organismes sociaux	2,64	2,47
. Etat, impôts sur les bénéfices	14 480	27 755
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	0,94	1,81
. Etat, obligations cautionnées	6 419	11 657
. Autres impôts, taxes et assimilés	0,42	0,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	101 572	93 084
Autres dettes	6,58	8,07
Instruments financiers à terme	5 176	7 099
Produits constatés d'avance	0,34	0,46
TOTAL (IV)	118 266	86
	0,80	0,01
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	118 721	99 839
	7,70	6,51
TOTAL PASSIF (I à V)	591 144	571 223
	38,32	37,22
TOTAL PASSIF (I à V)	1 542 640	1 534 647
	100,00	100,00

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 542 639,77 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 91 194,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

EVENEMENTS POST CLOTURE**ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité. A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 46% sur la partie événementielle et de 47% sur la partie objets publicitaires à fin 06/2020.

En raison de la nature de son activité, le chiffre d'affaires est quasi nul depuis le mois de mars 2020.

L'entreprise a pendant cette période mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- " Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel
- " Report des charges sociales

L'entreprise a demandé la poursuite du chômage partiel jusqu'au 31/12/2020. A ce jour, la poursuite d'exploitation n'est pas remise en cause.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 967 403

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	86 430		72 824	13 606
Immobilisations corporelles	930 467	39 970	204 728	765 709
Immobilisations financières	191 088		3 000	188 088
TOTAL	1 207 984	39 970	280 552	967 403

Amortissements et provisions d'actif = 854 404

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	86 430		72 823	13 606
Immobilisations corporelles	818 025	38 563	203 788	652 800
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	187 998			187 998
TOTAL	1 092 453	38 563	276 611	854 404

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	13 606	13 606	0	Non amortiss.
Install. generales (parking)	10 954	5 857	5 098	10 ans
Materiel industriel	22 121	15 840	6 280	de 3 à 5 ans
Installations agencements	594 362	507 547	86 815	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau/informatique	112 468	104 202	8 267	de 3 à 10 ans
Mobilier	25 803	19 355	6 448	de 1 à 10 ans
TOTAL	779 315	666 406	112 909	

Etat des créances = 896 216

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	90		90
Actif circulant & charges d'avance	896 126	896 126	
TOTAL	896 216	896 126	90

Provisions pour dépréciation = 217 288

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	317 288			100 000	217 288
Comptes financiers					
TOTAL	317 288			100 000	217 288

Produits à recevoir par postes du bilan = 104 892

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	103 530
Autres créances	1 362
Disponibilités	
TOTAL	104 892

Charges constatées d'avance = 44 583

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 78 720

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	78720	1,00	78 720
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	78720	1,00	78 720

Etat des dettes = 591 144

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 962	23 962		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	267 883	267 883		
Dettes fiscales & sociales	168 312	168 312		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 266	12 266		
Produits constatés d'avance	118 721	118 721		
TOTAL	591 144	591 144		

Charges à payer par postes du bilan = 143 752

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	73 618
Dettes fiscales & sociales	59 968
Autres dettes	10 166
TOTAL	143 752

Produits constatés d'avance = 118 721

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Engagement en matière de pension et de retraite :

La société n'a pas opté pour la méthode préférentielle au niveau des engagements de départ à la retraite. Le montant de ces engagements n'étant pas significatif il n'a donc pas été provisionné dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 104 892

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
Clients fact a etablr(41810000)	103 530
TOTAL	103 530

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn av a recevr(40980000)	1 362
TOTAL	1 362

Charges constatées d'avance = 44 583

Charges constatées d'avance	Montant
Chges compta d avance(48600000)	44 583
TOTAL	44 583

Charges à payer = 143 751

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn, fres non parvenues(40810000)	73 618
TOTAL	73 618

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés(42820000)	19 750
Intéressement à payer(42840000)	4 261
Prov repos comp+primes(42860000)	16 300
Charges s/ prov cp(43820000)	7 260
Charges sur primes(43860000)	7 220
Etat, charges à payer(44860000)	2 232
Formation continue à payer(44860200)	2 944
TOTAL	59 967

Autres dettes	Montant
Cits avoir a etablr(41980000)	10 166
TOTAL	10 166

Produits constatés d'avance = 118 721

Produits constatés d'avance	Montant
Produits const avance(48700000)	118 721
TOTAL	118 721